

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-926

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 22

ÉTAT D

« Contrôle de la circulation et du stationnement routiers »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	<i>(en euros)</i>
Structures et dispositifs de sécurité routière	0	5 000 000	
Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers	0	0	
Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières	0	0	
Désendettement de l'État	0	0	
TOTAUX	0	5 000 000	
SOLDE	-5 000 000		

EXPOSÉ SOMMAIRE

Supprimer 5 000 000 du programme 751. Structures et dispositifs de sécurité routière, action 01. dispositif de contrôle.

La politique du Gouvernement visant à augmenter le nombre de radars n'est pas la seule solution pour baisser le taux de mortalité sur nos routes en France.

Les pays qui possèdent les taux de mortalité routière parmi les plus faibles d'Europe (la Suède et le Danemark) ne sont pas ceux qui possèdent le plus de radars. Il y en a 1717 en Suède et seulement... 14 au Danemark contre 4400 en France !

Il s'agit donc d'arrêter de ponctionner les Français d'autant plus que 96 % des PV des radars sont dressés pour de petits dépassements de vitesse.

Il faudrait en revanche que la France se préoccupe davantage de l'état de ses routes qui est de plus en plus préoccupant. Classée en tête du classement du Forum économique mondial pour son réseau routier en 2012, la France n'est plus qu'à la 18ème place en 2019.